

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00485

Numéro SIREN : 483 206 066

Nom ou dénomination : EVAMED

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2019 sous le numéro de dépôt 11748

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/11748

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale

Déposant :

Nom/dénomination : EVAMED

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 483 206 066

N° gestion : 2005 B 00485



EVAMED

SAS au capital de 100 197 €
Siège Social : 1240 Rue Léon Foucault
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
RCS CAEN B 483 206 066

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2019

*L'an deux mil dix-neuf
Le vingt-et-un juin
A quatorze heures*

Les associés de la Société **EVAMED**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 197 €, divisé en 33 399 actions, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 33 399 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien LECLERCQ, Président de la société.

La société SOREC, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018** et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions entre la société et son dirigeant ou associés
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2018**,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président, puis du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve définitivement l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2018**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport faisant apparaître un **bénéfice de 63 278 €**.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le résultat de l'exercice s'établit à **63 278 €** décide de l'affecter en totalité au compte « **Autres Réserves** ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'il n'est pas intervenu de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de Monsieur Fabien LECLERCQ en sa qualité de Président telle que comptabilisée au 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant, à savoir respectivement la société SOREC et Madame Catherine LAVALLEY, arrivent à expiration au titre du présent exercice et décide de les renouveler dans leurs fonctions, et ce pour une nouvelle durée de six exercices.

Cette résolution est rejetée.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président :

Fabien LECLERCQ



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.